RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 000C2512-653F-49F6-BAA6-9276416E4696

BDO ATLANTIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 323 264 euros
Siège social : 7 allée Alphonse Fillion - BP 22417
44120 VERTOU
871 800 546 RCS NANTES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DU 02 AVRIL 2025

[…]

PREMIERE DECISION
Nomination de Madame Véronique MARTINEAU en qualité de Directrice Générale

La Présidente nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directrice Générale de la Société, **sans limitation de durée et à compter du 1er avril 2025** :

Madame Véronique MARTINEAU
Née à [redacted] le [redacted]
Demeurant [redacted]

Conformément aux dispositions des statuts, **Madame Véronique MARTINEAU** disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, **Madame Véronique MARTINEAU** aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Véronique MARTINEAU ainsi nommée accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DECISION
Nomination de Monsieur Bruno RAVARD en qualité de Directeur Général

La Présidente nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, **sans limitation de durée et à compter du 1er avril 2025** :

Monsieur Bruno RAVARD
Né [redacted]
Demeurant [redacted]

Conformément aux dispositions des statuts, **Monsieur Bruno RAVARD** disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Docusign Envelope ID: 000C2512-653F-49F6-BAA6-9276416E4696

Conformément aux dispositions des statuts, **Monsieur Bruno RAVARD** aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Bruno RAVARD ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

TROISIEME DECISION
Nomination de la société 2JBC en qualité de Directrice Générale

La Présidente nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directrice Générale de la Société, **sans limitation de durée et à compter du 1er avril 2025** :

La société 2JBC
SAS au capital de 1 000 euros
dont le siège social est 7, allée Alphonse FILLION – 44120 VERTOU
immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 941 128 787

Représentée par son Président, **Monsieur Jean-Michel TALAGAS**,

Conformément aux dispositions des statuts, **la société 2JBC** disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, **la société 2JBC** aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Jean-Michel TALAGAS, au nom et pour le compte de la société qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

QUATRIEME DECISION
Limitation des pouvoirs des Directeurs généraux nouvellement nommés

La Présidente décide de limiter les pouvoirs des Directeurs Généraux, et de soumettre les décisions suivantes à **l'autorisation préalable de la Présidente de la Société** :

- acquisition, vente, échange, apport de tous immeubles, droits immobiliers, fonds de commerce, droit au bail et droits de propriété intellectuelle,
- acquisition, souscription, cession, location, apport ou échange de valeurs mobilières, parts sociales, titres de créances, titres de capital et instruments financiers émis par toute société ou groupement, doté ou non de la personnalité morale, et des titres donnant à terme accès à leur capital, autrement qu'au titre des placements de la trésorerie de la Société effectués en bon père de famille,
- acquisition, vente, location ou transfert de tout actif immobilisé d'une valeur supérieure à 30.000 euros,
- toute création, modification significative ou cession d'une activité,
- conclusion, modification ou résiliation de tous contrats de travail niveau associé,
- conclusion de tous contrats de travail ou de prestation de services concernant les fonctions *supports* gérées par le groupe BDO France,
- mise en place, modification ou cessation de tous systèmes de rémunération collective (notamment participation, intéressement, épargne collective),

Docusign Envelope ID: 000C2512-653F-49F6-BAA6-9276416E4696

- conclusion, modification ou dénonciation de tous accords et usages d'entreprise,
- contracter tous emprunts, sous quelque forme qu'ils soient,
- tout abandon de créances, avec ou sans retour à meilleure fortune consentis par la Société,
- toutes garanties ou sûretés réelles ou personnelles souscrites par la Société au titre des engagements d'un tiers ou de ses propres engagements, même au profit du personnel,
- la conclusion, modification ou résiliation par la Société de tout contrat :

(i) dont le coût ou l'enjeu pour la Société excède 30.000 euros par exercice fiscal, *ou*
(ii) restreignant les activités susceptibles d'être menées par la Société (clause de non-concurrence notamment),

- toute décisions en relation avec un litige, un contentieux ou une procédure collective (en ce compris les actions judiciaires et transactions) impliquant la Société et représentant un enjeu supérieur à 10.000 euros.

CINQUIEME DECISION
Exercice des pouvoirs en matière de sécurité des salariés

La Présidente décide que **Madame Véronique MARTINEAU, Monsieur Bruno RAVARD et Monsieur Jean-Michel TALAGAS au nom et pour le compte de la société 2JBC** exerceront seuls tous les pouvoirs afin d'assurer de la façon la plus efficace qui soit la sécurité des salariés de la Société.

A cet effet, ils disposent de tous les moyens matériels, techniques et financiers nécessaires pour l'accomplissement de leur mission.

Madame Véronique MARTINEAU, Monsieur Bruno RAVARD et Monsieur Jean-Michel TALAGAS au nom et pour le compte de la société 2JBC sont investis officiellement de l'autorité nécessaire à l'exercice de leurs responsabilités en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Outre le respect de l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires dans ce domaine, **Madame Véronique MARTINEAU, Monsieur Bruno RAVARD et Monsieur Jean-Michel TALAGAS au nom et pour le compte de la société 2JBC** sont chargés de la surveillance, du suivi et de la bonne exécution des travaux.

Madame Véronique MARTINEAU, Monsieur Bruno RAVARD et Monsieur Jean-Michel TALAGAS au nom et pour le compte de la société 2JBC s'engagent à prendre toutes mesures utiles à l'accomplissement de leur mission et devront s'assurer qu'elles sont effectivement respectées.

En cas de non-application de ses obligations et des dispositions ci-dessus, **Madame Véronique MARTINEAU, Monsieur Bruno RAVARD et Monsieur Jean-Michel TALAGAS au nom et pour le compte de la société 2JBC** pourront voir leur responsabilité engagée sur le plan pénal et/ou civil. La responsabilité de la Présidente ne pourra en aucun cas être recherchée.

Docusign Envelope ID: 000C2512-653F-49F6-BAA6-9276416E4696

SIXIEME DECISION
Pouvoirs pour accomplissement des formalités

La Présidente donne tous pouvoirs à **la société BDO AVOCATS ATLANTIQUE**, société d'avocats interbarreaux, sise 4 rue Manuel - 85000 LA ROCHE SUR YON avec faculté de subdéléguer **à la société LVPRO - LEGALVISION**, SAS au capital de 51 454,80 euros, domiciliée 15, rue de Milan – 75009 PARIS et ses mandataires pour remplir toutes formalités de droit.

***

Certifié conforme
Monsieur Grégoire BISSON
Pour la société BDO FRANCE
Présidente

Signé par :
[redacted]
08EB7A7778CE47E...